

COMMUNE DE SARRY
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JUIN 2018

2018/15

Date de convocation 11.06.2018	ORDRE DU JOUR :
Date d'affichage 11.06.2018	- Tarifs cantine 2018/2019 ;
Nombre de conseillers : 18	- Organisation et tarifs des services périscolaires 2018/2019 ;
Présents : 16	- Acquisition de la parcelle AE 94 / extension du cimetière ;
Votants : 18	- Tirage au sort des jurés d'assises ;
	- Informations diverses
	- Questions diverses.

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

OBJET : Etaient présents tous les conseillers sauf : Claude MICHELIN, Isabelle VERDIER.

POUVOIRS :

- Claude MICHELIN a donné pouvoir à Florence ROBIN ;
- Isabelle VERDIER a donné pouvoir à Françoise GEYER.

Jérémy MAUUARIN a été désigné secrétaire.

N° 2018/13

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 6 juin 2017, le conseil municipal avait fixé les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2017/2018 à :

**TARIFS CANTINE
2018/2019**

- 4,90 € par repas pour les élèves prenant leurs repas à des jours programmés ;
- 6 € pour les repas occasionnels ;
- 3,40 € par repas programmé pour les familles bénéficiant de la couverture maladie universelle (CMU).

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Acte reçu en
préfecture le
19/06/2018*

FIXE les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 à :

- 4,95 € par repas pour les élèves prenant leurs repas à des jours programmés ;
 - 6 € pour les repas occasionnels ;
 - 3,40 € par repas programmé pour les familles bénéficiant de la couverture maladie universelle (CMU).
-

N° 2018/14

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'adopter les modalités de fonctionnement ainsi que les tarifs des services périscolaires pour l'année 2018/2019.

**ORGANISATION ET
TARIFS DES
SERVICES
PERISCOLAIRES
2018/2019**

Pour : 18

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en
préfecture le
19/06/2018*

Activités périscolaires / forfait trimestriel

Les activités périscolaires auront lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h45 à compter du mois de septembre.

Les périodes sont articulées de la façon suivante :

1^{ère} période : Septembre / Octobre / Novembre / Décembre

2^{ème} période : Janvier / Février / Mars

3^{ème} période : Avril / mai / juin

1^{ère} période :

1 activité / semaine	37 €
2 activités / semaine	74 €
3 activités / semaine	111 €

2^{ème} et 3^{ème} période

1 activité / semaine	31 €
2 activités / semaine	62 €
3 activités / semaine	93 €

Ce tarif est un tarif trimestriel forfaitaire non proratisable, payable à l'avance.

En cas de suppression exceptionnelle d'une ou plusieurs séances, les enfants seront gardés par les services de la commune. Cette suppression n'ouvre pas droit à remboursement.

Toute période d'inscription est due ; l'absence justifiée ou non d'un enfant n'ouvre également pas droit à remboursement.

Toute fréquentation d'une activité périscolaire trimestrielle nécessite une inscription préalable obligatoire auprès des services de la mairie.

Les enfants peuvent être repris par leurs parents à partir de 17h45.

La commune se réserve la possibilité de ne pas ouvrir certaines activités en cas de nombre insuffisant d'enfants à savoir un minimum de 10. En cas d'annulation de l'activité périscolaire, le service de garderie ou d'étude surveillée est alors proposé aux tarifs exposés ci-dessous.

Etudes surveillées-Aide aux devoirs / forfait trimestriel :

Les études surveillées auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis à compter du mois de septembre. Les enfants sont pris en charge de 16h30 à 18 h avec 45 minutes d'aide aux devoirs entre 16h45 et 17h30. Les élèves peuvent être repris par leurs parents à partir de 17h30.

Les études surveillées sont destinées aux enfants de l'école élémentaire.

Les périodes sont articulées de la façon suivante :

1^{ère} période : Septembre / Octobre / Novembre / Décembre

2^{ème} période : Janvier / Février / Mars

3^{ème} période : Avril / Mai / Juin /

Les tarifs sont les suivants : 1^{ère} période

1 jour / semaine	18 €
2 jours / semaine	35 €
3 jours / semaine	53 €
4 jours / semaine	70 €

2^{ème} et 3^{ème} période

1 jour / semaine	15 €
2 jours / semaine	30 €
3 jours / semaine	45 €
4 jours / semaine	60 €

Toute période d'inscription est due. L'absence justifiée ou non d'un enfant n'ouvre pas droit à remboursement.

La commune se réserve la possibilité de ne pas ouvrir ce service en cas de nombre insuffisant d'enfants à savoir un minimum de 12. En cas d'annulation, le service de garderie est alors proposé aux tarifs exposés ci-dessous.

Garderie / forfaits trimestriels:

Le service de garderie est organisé de la façon suivante :

- 7h45 / 8h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- 12h50 / 13h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- 16h30 / 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'inscription est trimestrielle.

Les périodes sont articulées de la façon suivante :

1^{ère} période : Septembre / Octobre / Novembre / Décembre

2^{ème} période : Janvier / Février / Mars

3^{ème} période : Avril / mai / juin/ début juillet

Les tarifs sont les suivants : 1^{ère} période

Tranches horaires	Tarifs trimestriels
7h45/8h35	34 €
12h50/13h35	34 €
16h30/18h	45 €

2^{ème} et 3^{ème} période

Tranches horaires	Tarifs trimestriels
7h45/8h35	28 €
12h50/13h35	28 €
16h30/18h	40 €

Il est également proposé un service de garderie occasionnelle selon le système suivant :

- Possibilité de bénéficier de 10 séances de garderie par enfant et par année scolaire, utilisables pour l'année scolaire en cours et pour toutes les tranches horaires au tarif de 50 €.
- Afin de bénéficier de ce service, il convient de s'inscrire en mairie et de prévenir la garderie au minimum la veille du jour de présence de l'enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte pour l'année scolaire 2018/2019 le projet d'organisation exposé ci-dessus ainsi que les tarifs proposés.

DECIDE que pour les familles bénéficiant de la CMU, les tarifs sont réduits de 50%.

N° 2018/15

**ACQUISITION DE LA
 PARCELLE AE 94 /
 EXTENSION DU
 CIMETIERE**

Le maire expose aux membres de l'assemblée que la parcelle AE 94 d'une superficie de 7 310 m² est classée dans le PLU en emplacement réservé au titre de l'agrandissement du cimetière.

Il précise qu'un accord a été trouvé avec les héritiers de Mme BOITUZAT pour un montant de 10 500 € auquel s'ajouteront les frais notariés.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Acte reçu en
préfecture le
19/06/2018

DECIDE d'acquérir la parcelle AE 94 au prix de 10 500 €, hors frais notariés.

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2018

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de cette acquisition et à signer tous les actes à intervenir.

N° 2018/16

En vue de dresser la liste annuelle des membres du jury criminel pour l'année 2019, le conseil municipal procède au tirage au sort de six personnes sur la liste électorale de la commune.

**ETABLISSEMENT DE
LA LISTE
PREPARATOIRE /
JURES D'ASSISES**

Les résultats sont les suivants :

N°1 : M. Eric WENNER née le 22/04/1966 à Héricourt (70), domicilié 5, la Fosse Hallée à Sarry, n° 787 de la liste électorale, bureau n° 1.

N°2 : M. Olivier PERINET né le 25/07/1962 à Thiéblemont-Faremont (51) domicilié 23 rue Jean Renault à Sarry, n° 705 de la liste électorale, bureau n° 2.

N°3 : M. Pierre JOHNER, né le 31/08/1938 à Fougères (35), domicilié 7, rue du moulin à Sarry, n° 474 de la liste électorale, bureau n° 2.

N°4 : Mme Carole BARBIER, épouse HERMANT, née le 13/06/1968 à Reims, domiciliée 8, rue des tilleuls à Sarry, n° 42 de la liste électorale, bureau n° 2.

N°5 : M. Gérard TOULON, né le 20/08/1959 à Fagnières (51), domicilié 4, rue de tilleuls à Sarry, n° 852 de la liste électorale, bureau n° 2.

N°6 : M. Thibault MARINO, né le 28/12/1993 à Châlons sur Marne (51) domicilié 3 rue de terrières à Sarry, n° 606 de la liste électorale, bureau n° 2.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2018/13 : Tarifs cantine 2018/2019 ;
- 2018/14 : Organisation et tarifs des services périscolaires ;
- 2018/15 : Acquisition de la parcelle AE 94 / extension du cimetière ;
- 2018/16 : Tirage au sort des jurés d'assises 2019 ;

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise
DEROCHE Jean-Noël	ROBIN- BAUDOIN Florence	MICHELIN Claude	VERDIER Isabelle	GUERSILLON Céline
		<i>Représenté</i>	<i>Représentée</i>	
TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUWARIN Jérémy		